



Mairie de SAINT-JEAN DE VALERISCLE

Téléphone : 04.66.25.60.41

Fax : 04.66.25.65.65

Courriel : accueil@mairiesjv.fr

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL - N° 02/2021

Lundi 29 mars 2021

Présents : JUSTET Catherine - HILLAIRE Richard - JEKAL Marc - SAVIT Grégory - NARDY Marie-France - LIBERATORE Jean-Pascal - RAOUL Lionel - HLADYNINK Joël - PUCHE Viviane - BAZIZ Nordine - PONCET Éric - VIDAL Chantal.

Pouvoir : HILLAIRE Bernard donne pouvoir à BAZIZ Nordine.

Absente excusée : DELATTRE Sabrina.

Secrétaire de séance : HLADYNINK Joël

Début de séance : 29 mars 2021 à 18h07.

1) Approbation du compte rendu n° 01/2021 du 08 février 2021 :

Madame le Maire, après avoir vérifié que le quorum soit atteint ouvre la séance et soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal n° 01/2021 du 08 février 2021.

Compte rendu approuvé et voté à l'unanimité.

2) Adoption du Compte de Gestion 2020 M 14 :

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Marc Jékal, adjoint au maire délégué aux finances, qui informe que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le receveur en poste à Saint-Ambroix et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur Marc Jékal précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion M14 du receveur pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

3) Vote du Compte Administratif 2020 M 14 :

Les chiffres du Compte Administratif M14 de l'exercice 2020 se présentent comme suit :

	RESULTAT DE CLÔTURE 2019	PART AFFECTÉE A INVESTISSEMENT EN 2020	RESULTAT EXERCICE 2020	RESULTAT DE CLÔTURE 2020
INVESTISSEMENT	-62 717.82 €		20 675.15 €	-42 042.67 €
FONCTIONNEMENT	189 563.12 €	85 897 €	89 670.60 €	193 336.72 €
TOTAL	126 845.30 €	85 897 €	110 345.75 €	151 294.05 €

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Marc Jékal, adjoint délégué aux finances, qui expose au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2020.

Madame le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Marc Jékal, adopte à l'unanimité le compte administratif M 14 2020.

4) Affectation du Résultat M 14 :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Marc Jékal, adjoint délégué aux finances et, suite à l'adoption du Compte Administratif 2020, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter au budget primitif 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

-Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 42 042.67 €.

-Excédent de résultat de fonctionnement reporté (Ligne budgétaire 002) : 151 294.05 €

5) Impôts locaux : Vote des taux 2021 :

Monsieur Marc Jékal, adjoint délégué aux finances, expose à l'assemblée l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021 (Etat 1259) pré-rempli et reçu des services fiscaux. Monsieur Jékal indique que suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation, les communes sont compensées de cette perte de recettes par l'encaissement des produits de la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) du département. Pour ce faire, le taux d'imposition de la TFPB du département (soit 24.65 %) sera intégré à celui du taux communal de la TFPB (soit 8.44 %), ce qui représente un taux de la TFPB pour 2021 de 33.09 %.

Monsieur Marc Jékal précise que les taux fiscaux proposés au vote du Conseil Municipal restent inchangés pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

-Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.09 % (suite à l'intégration du taux TFB du département de 24.65 % ajouté au taux TFB communal de 8.44 % soit un taux TFB de 33.09 % en référence à la compensation de la perte des produits liés à la suppression de la Taxe d'Habitation).

-Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23.62 %

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

6) Vote du Budget Primitif 2021 M 14 :

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Marc JEKAL, adjoint au maire délégué aux finances, qui présente au Conseil Municipal le budget primitif M14 de l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif M14 de l'année 2021 qui s'équilibre en section d'investissement à la somme de 272 542.67 € et en section de fonctionnement à la somme de 543 594.05 €.

7) Subvention d'équilibre CCAS :

Considérant que le budget annexe du CCAS ne dispose pas de recettes suffisantes en fonctionnement, le conseil municipal décide à l'unanimité.

De procéder au versement d'une subvention d'équilibre du budget principal de la collectivité (M14) d'un montant de 500,00 euros sur l'exercice 2021 votés au budget primitif 2021 de la M14 dans sa séance du 29 mars 2021.

Le montant de cette subvention d'équilibre est repris au compte 657362 en dépense de fonctionnement du budget principal M14, et au compte 7475 en recette de fonctionnement du budget annexe du CCAS.

8) Fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine privé communal :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que plusieurs habitants de la rue du Lavoir et de la rue du 19 mars 1962 ont formulé leur souhait de pouvoir occuper une partie de la parcelle cadastrée section B numéro 1805 pour la création de potagers individuels. La parcelle jouxtant celle mentionnée ci-dessus et cadastrée section B numéro 1108 a aussi été demandée par des riverains afin d'y établir également un potager.

Madame le Maire indique qu'un découpage de la parcelle B 1805 a été réalisé afin de délimiter quatre jardins individuels et un passage pour les véhicules de la société mandatée pour le nettoyage annuel et entretiens divers du réseau assainissement situé en contrebas de cette parcelle.

Madame le Maire informe l'assemblée que ces parcelles relèvent du domaine privé de la commune et qu'il convient aux membres du conseil municipal de décider des conditions d'utilisation de ces parcelles et de fixer le montant de la redevance applicable. Madame le Maire propose de fixer le montant de la redevance à 20 € annuelle, somme identique à celle votée pour l'occupation du domaine public.

Monsieur Jean-Pascal Libérateur, conseiller municipal, indique être favorable à ce que le montant de la redevance d'occupation du domaine privé soit équivalente à celle pour l'occupation du domaine public et précise que ce montant est symbolique.

Le conseil municipal décide à l'unanimité que les parcelles B 1805 et B 1108 pourront être utilisées pour la création de potagers individuels. Le conseil municipal décide à l'unanimité que la redevance annuelle pour l'occupation du domaine privé est fixée à 20 €

Toute autorisation donnée en cours d'année fera l'objet du paiement au prorata temporis du montant de la redevance voté. Une convention d'occupation du domaine privé fixant les conditions d'utilisation sera conclue entre chaque demandeur et la commune. Le conseil municipal autorise à l'unanimité, Madame le Maire a signé ces conventions et tous documents relatifs à l'application de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES :

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h47.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

HLADYNINK Joël

LE MAIRE

Catherine JUSTET

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

HILLAIRE Bernard

HILLAIRE Richard

JEKAL Marc

Grégory SAVIT

NARDY Marie-France

LIBERATORE Jean-Pascal

RAOUL Lionel

PUCHE Viviane

BAZIZ Nordine

PONCET Éric

VIDAL Chantal

DELATTRE Sabrina